



Le 21 avril 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

À l'Assemblée nationale, le député de Jean-Lesage a posé une question sur l'exercice de la chimie professionnelle et l'encadrement de la profession de microbiologiste. À titre de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, il va sans dire que je suis sensible et préoccupée, comme le député de Jean-Lesage, par la protection du public.

Comme vous le savez sans aucun doute, l'Office des professions du Québec, en vertu de l'article 12 du *Code des professions*, est l'instance compétente pour recommander au gouvernement l'encadrement d'un nouveau groupe de personnes par le système professionnel. À cet égard, l'Office poursuit ses travaux qui, en raison de leur complexité, doivent être menés avec rigueur. De plus, je suis convaincue que notre gouvernement saura, en temps opportun, fournir une réponse adéquate quant à l'encadrement des microbiologistes.

Pour le moment, notre gouvernement compte mener à bon port la consultation nationale sur l'encadrement de l'ostéopathie que j'ai lancée en octobre 2020.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,

Danielle McCann